

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gains Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 6280
N/REF : 7/09/2025 0H29 C:025518 I:02464
V/REF : Contrat N°006280 du 26/10/2006

**SDC '155 Rue Vendôme'
C/O REGIE DERVAULT
By Géraldine ANDRIEUX
58 RUE WALDECK ROUSSEAU
69006 LYON**

V/REF.IMM. 0630
IMMEUBLE : LE VENDOME
155 RUE VENDOME
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°155 - GAINES VIDE-ORDURES
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme G. ANDRIEUX

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 1 GAINES VIDE-ORDURES DE 7 NIVEAUX,
1 RECEPTACLE, 6 VIDOIRS ET 3 CONTAINERS DE 340 LITRES.

2 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Septembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/09/2025

Prix de base du contrat : 246,38

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre nettoyeur vapeur HP	2/AN	98,35	98,35

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage 1 gaine(s) vide-ordures	2/AN	240,17	240,17
TOTAL H.T.				338,52
T.V.A. a 10,00%				33,85
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>372,37</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.